

APPEL D'OFFRES

POUR LA SELECTION D'UNE ENTREPRISE POUR LA RENOVATION ET CONSTRUCTION DE BATIMENTS POUR UNE UNITE DE CONDITIONNEMENT DE SEMENCES AFRICARICE— PROJET CEtH SENEGAL / SAINT LOUIS

Réf: AO/PSU/DFCS/AfricaRice/CtEH/SN/04/2024

CONTEXTE

AfricaRice est un Centre de recherche du CGIAR – faisant partie d'un partenariat mondial de la recherche agricole pour un futur sans faim.

À ce jour il compte 28 membres couvrant les régions d'Afrique de l'Ouest, du Centre, de l'Est et du Nord. Le siège d'AfricaRice se trouve en Côte d'Ivoire.

AfricaRice invite par ce présent appel d'offre les Entreprises à lui soumettre leur meilleure offre de services pour la rénovation et construction de bâtiments.

1. OBJECTIF GENERAL

Le présent appel d'offres a pour objet la rénovation et construction de bâtiments pour une unité de conditionnement de semences finance par le projet CEtH. Tous les corps d'état seront à réaliser par l'entreprise sauf autre précision dans les documents annexe de la présente consultation. L'entreprise devra garantir le parfait achèvement des travaux. L'offre qui ne sera pas établie sur l'ensemble des postes et lots relatif au cadre de devis sera considérée comme insuffisante.

2. CANDIDATS ADMIS A SOUMISSIONNER

La participation au présent Appel d'Offres est ouverte aux Entreprises Générales de Bâtiment basées au Sénégal et dans les autres pays membres de AfricaRice.

3. OFFRE UNIQUE PAR SOUMISSIONNAIRE

Chaque soumissionnaire n'est autorisé à présenter qu'une seule offre (technique et financière) sur la base des plans, du cahier des prescriptions techniques et particulières et du devis quantitatif.

4. COMPOSITION DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES

Le dossier d'Appel d'Offres est constitué par les pièces suivantes

- Avis d'appel d'offres
- Instructions aux soumissionnaires
- Cahier des prescriptions techniques et plans
- Devis quantitatif et estimatif

Le soumissionnaire devra examiner toutes les instructions, modèles, conditions et spécifications contenus dans les documents de l'appel d'offres; ceux-ci lui seront opposables. Il assumera les risques s'il ne fournit pas tous les renseignements exigés par le dossier de consultation et/ou s'il ne possède pas une soumission conforme à tous égards aux exigences des documents de l'appel d'offres. Ces carences peuvent entraîner le rejet de son offre.



AfricaRice se réserve le droit de vérifier par n'importe quel moyen les informations données par le soumissionnaire. Toute inexactitude dans les informations données entraîne automatiquement le rejet de l'offre correspondante.

5. DELAI D'EXECUTION ET RESULTATS ATTENDUS

Compte tenu de l'urgence rattachée à l'exécution de cet ouvrage, les candidats sont priés de proposer un planning d'exécution clair, précis mais surtout réaliste. Les travaux doivent être réalisés dans les délais et selon les standards techniques et légaux

6. PRESENTATION DE LA SOUMISSION

- Les Offres à envoyer à l'adresse suivante A.Quotation@cgiar.org
- Date limite de dépôt : Du Mardi 19 mars au Vendredi 05 avril 2024 à 16 h 00 GMT
- Objet du mail: Réf AO/PSU/DFCS/AfricaRice/CtEH-Dakar/04/2024
- Important : les offres transmises par toute autre voie que celle indiquée ci-dessus ne seront pas prises en considération. Veuillez soumettre vos offres dans une marge de temps suffisante pour leur réception dans les délais.

7. DESCRIPTION DES TRAVAUX

Voir Annexe 1 cahier de prescriptions techniques et plans

8. PRESENTATION DES OFFRES

- Les offres techniques doivent constituer un seul fichier nommé offre technique
 L'offre financière un second fichier nommée offre financière
- L'offre financière doit comporter un mot de passe.
- Seuls les soumissionnaires ayant totalisé une note minimale de 60 points sur 100 seront retenus pour l'analyse financière et devront fournir leur mot de passe.
- Les soumissionnaires n'ayant pas totalisé 60 points sur 100, verront leur offre financière rejetée.
- Les propositions reçues de toute autre manière ne seront pas valides.
- Toute offre envoyée après les délais requis ou à un mail différent sera refusée
- Le soumissionnaire fera une offre pour chacun des lots, les offres partielles seront rejetées

9. DEMANDE D'INFORMATIONS

Tout candidat désirant obtenir des éclaircissements sur les documents pourra notifier sa requête par écrit à l'adresse suivante : A.Quotation@cgiar.org.

AfricaRice répondra par écrit à toute demande d'éclaircissement sur les documents d'appel d'offres qu'elle aura reçue au plus tard dans les cinq jours précédant la date limite de remise des offres.

11. VISITE DE SITE

Une visite de site pourra être organisée au besoin sur demande d'un ou des soumissionnaire(s). Il reste entendu que la visite ne saurait être un argument pour motiver une éventuelle extension de la période de réception des offres



12. CONDITIONS GENERALES DE L'OFFRE

- L'offre sera soumise en FCFA et HTVA.
- AfricaRice ne prendra pas à sa charge les différents frais bancaires.
- AfricaRice se réserve le droit de retenir tout ou partie de votre offre.
- AfricaRice ne considérera pas des offres incomplètes ou non conformes à une clause explicite de notre avis d'appel d'offres.
- L'offre ne sera considérée que si l'intitulé de l'appel d'offres figure dans l'objet du mail
- Les propositions restent valables pour une période de quatre-vingt-dix (90) jours à compter de la date de clôture du dépôt des propositions.
- Toute correspondance et/ ou document concernant l'offre échangés entre le candidat et la personne responsable du marché, seront rédigés en langue française, étant entendu que tout document imprimé fourni par le candidat peut être rédigé en une autre langue, dès lors qu'il sera accompagné d'une traduction en langue française des passages intéressant la soumission. Dans ce cas et aux fins de l'interprétation de la soumission, la traduction française fera foi. Tout défaut de traduction entraînera le rejet de l'offre

13. FRAIS LIES A LA PREPARATION DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES

Le soumissionnaire paiera tous les frais afférents à la préparation et à la présentation de son offre et le maître d'ouvrage ne sera en aucun cas responsable de ces coûts ni tenu de les payer de quelque façon que se déroule le processus de l'appel d'offres et quel qu'en soit le résultat. Le soumissionnaire prendra également à sa charge toutes dépenses qu'il sera amené à faire pour la visite des lieux, même si celle-ci est organisée ou imposée par le maître d'ouvrage.

14. COMPOSITION DU DOSSIER DE SOUMISSION

L'offre, préparée par le soumissionnaire, comprendra un dossier administratif, une proposition technique et une proposition financière.

a) Le dossier administratif comprendra :

- Une attestation de la Caisse de Sécurité Sociale
- Une attestation de l'IPRES
- Une attestation de l'Inspection du Travail
- Un quitus fiscal en cours de validité

Vu le délai, les attestations de dépôt peuvent être acceptées. Les pièces administratives fournies doivent être en cours de validité. Les soumissionnaires retenus après l'évaluation des dossiers administratifs pourraient avoir à présenter leurs dossiers administratifs originaux.

b) La proposition technique comprendra:

- Le programme d'exécution précisant les méthodes et moyens à mettre en œuvre pour chaque corps de travaux et le planning d'exécution
- L'effectif de la main d'œuvre à utiliser par catégorie et par corps de travaux



- La liste des matériels à utiliser pour les travaux, y compris ceux que le soumissionnaire se propose d'acquérir pour les besoins du chantier
- Les preuves des chantiers similaires exécutés (3 attestations de Bonne exécution)

c) La proposition financière comprendra :

- La soumission dûment signée par la (les) personne (s) habilitée (s) à engager l'entreprise
- Le cahier des prescriptions techniques dûment paraphé
- Le bordereau des prix unitaires dûment complété et paraphé auquel seront rattachées les décompositions des prix
- Toutes autres pièces ayant trait aux prix et au montant de l'offre.
- Les fiches techniques des matériaux
- Le planning d'exécution des travaux
- Une notice QSE (qualité sécurité environnement)
- · Les moyens humains
- Les moyens logistiques

15. ARTICLE 12: MONTANT DE LA PROPOSITION FINANCIERE ET CARACTERE DES PRIX

Le prix proposé par le soumissionnaire comportera toutes les sujétions charges et bénéfice y compris les taxes, impôts et droits divers réputés être à la charge de l'adjudicataire.

Le soumissionnaire précisera en toutes lettres et en chiffres, dans sa soumission, le montant total de son offre tel qu'il ressort du devis estimatif. En cas de discordance entre le montant exprimé en lettres et celui donné en chiffres, le montant en toutes lettres fera foi.

Les prix unitaires devront être représentés en HORS TAXES dans le bordereau des prix unitaires, séparément en chiffres et en lettres. Il est demandé aux soumissionnaires de donner des prix à chaque rubrique, même si leur proposition ne comprend pas cette rubrique ou qu'aucune quantité n'est donnée pour celle-ci.

Le cadre du devis estimatif sera complété par le soumissionnaire par application des prix du bordereau des prix unitaires aux quantités données par le maître d'ouvrage, et figurant déjà sur le cadre du devis estimatif. En cas de postes non chiffrés et dont le prix unitaire ne figure sur les différentes propositions, l'offre sera considérée comme insuffisante.

16. OUVERTURE DES OFFRES / PROPOSITIONS

AfricaRice mettra en place une équipe d'évaluation composée du personnel technique, financier et Achats

A - Evaluation des offres

Avant de procéder à l'évaluation détaillée des offres, AfricaRice s'assurera que chaque offre remplit les critères de recevabilité, est dûment signée et est présentée dans la langue requise. L'évaluation des offres se fera suivant les trois (3) principales étapes ci-dessous :

B - L'évaluation administrative :

Il sera procédé ici à la vérification de la présence et de la validité des pièces du dossier administratif. L'absence ou la non-validité de l'une de ces pièces pourrait entrainer le rejet de l'offre. AfricaRice se réserve le



droit de demander au soumissionnaire ayant le dossier administratif à jour et au complet, de présenter les originaux de ces pièces administratives pour une vérification sur place.

C - L'évaluation technique :

Elle prendra en compte les offres jugées recevables après la vérification des dossiers administratifs et sera conduite sur la base des critères définis dans la grille d'évaluation technique ci-après :

| Elements | Existe | n'existe pas |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------|--------------|
| Documentation administrative complète | max 10 | 0 - |
| Documentation technique, planning clair et précis, qualité du matériel, expériences similaires, compétence des équipes, CV | max 50 | 0 |
| TOTAL | Max 60 points | |

D - L'évaluation financière

Elle prendra en compte les entreprises qualifiées à l'étape technique et se déroulera suivant les étapes suivantes

- L'évaluation financière se base sur les prix donnés dans le devis quantitatif.
- La vérification des calculs : s'il y a contradiction entre le montant total obtenu par application de la quantité au prix unitaire, le prix unitaire prévaudra et le montant total sera corrigé.

NB: *Le montant total qui sera pris en compte dans l'évaluation financière est le Total Général obtenu suite à l'application de la formule dans le tableau du cadre de devis ci-dessus.

A la suite de la correction des erreurs de calculs arithmétiques, les offres financières seront pondérées avec les points obtenus lors de l'évaluation technique de la manière suivante :

Note Technique NT =
$$\frac{\text{Nombre de points obtenus}}{\text{Meilleur nombre de points}} \times 60$$

Note Financière NF = $\frac{\text{Montant le plus bas}}{\text{Montant du soumissionnaire}} \times 40$

Note Globale NG = NT + NF

Le soumissionnaire ayant obtenu le maximum de points après l'addition des notes technique et financière, sera déclaré adjudicataire du marché